



Commune de  
Villorsonnens

**PROCES-VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE  
EXTRAORDINAIRE  
DU 02 JUILLET 2007, A 20H00  
A LA HALLE POLYVALENTE, A ORSONNENS**

Présidence :	M. François Wicky, Syndic
Ouverture de l'assemblée :	20h00
Participation :	30 citoyens et citoyennes actifs + 1 personne n'ayant pas le droit de vote
Scrutateurs :	M. Jérôme Page M. Christian Chassot-Rovelli

L'assemblée a été convoquée par:

- la parution dans la Feuille Officielle n° 24 du 15 juin 2007;
- le bulletin communal n° 21;
- l'affichage aux piliers publics ;
- le site Internet.

Aucune remarque n'étant formulée sur le mode de convocation, l'assemblée est déclarée apte à délibérer.

Au nom du Conseil communal, M. Wicky, Syndic, souhaite la bienvenue à tous les participants et ouvre l'assemblée par la lecture du tractanda.

**TRACTANDA**

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 16 avril 2007. Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal, aux piliers publics ou sur le site Internet: [www.villorsonnens.com](http://www.villorsonnens.com)
2. Réfection des routes du quartier « Aux Communs d'En Bas », à Villarsiviriaux
  - explication
  - rapport de la Commission financière
  - mode de financement.
3. PAL : remboursement des taxes des terrains déclassés de la zone à bâtir pour respecter le facteur de dimensionnement de la révision du PAL
  - explication
  - rapport de la Commission financière
  - mode de financement.
4. Divers.

En conformité avec l'art. 12 du règlement de la loi sur les communes, l'assemblée est informée que la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

**1. Le procès-verbal** de l'assemblée du 16 avril 2007 ne suscitant aucune remarque ou question, il est accepté à l'unanimité.

**2. Equipement du quartier « Au Commun d'En Bas », à Villarsiviriaux**

Le quartier « Au Commun d'En Bas » est à ce jour en zone « résidentielle à faible densité » et le restera après la révision du PAL actuellement à l'enquête.

La Société Prisa SA possède des terrains en zone à bâtir dans ce quartier et veut terminer l'aménagement du secteur pour pouvoir ainsi vendre 7 parcelles. Pour des raisons économiques et techniques, il nous paraît judicieux de coordonner les réalisations communales et privées. Il faut relever que le Conseil communal avait prévu d'y entreprendre des travaux mais vers 2008-2009.

Des offres ont été demandées à 4 entreprises de génie civil et la proposition de JPF, à Bulle est la plus intéressante.

L'assemblée communale est donc priée de se prononcer sur un crédit de Fr. 90'000.00 pour l'équipement routier du quartier « Au Commun d'En Bas », à Villarsiviriaux.

Si cet investissement est accepté, les travaux devraient commencer tout prochainement.

**Rapport de la Commission financière**

M. Pierre Boivin, Président de la Commission financière, informe que ladite commission s'est réunie le 19 juin 2007 pour statuer sur l'objet précité.

La demande d'investissement de Fr. 90'000.00 pour l'aménagement de deux tronçons de routes communales au secteur « Au Commun d'En Bas », à Villarsiviriaux est préavisée favorablement, à l'unanimité de la Commission financière.

Le financement est assuré par les liquidités communales.

**Vote :**

Aucune remarque n'étant formulée, l'assemblée accepte à l'unanimité cet investissement.

**3. PAL : remboursement des taxes des terrains déclassés de la zone à bâtir**

La révision du plan d'aménagement local (PAL) est actuellement à l'enquête publique jusqu'au 14 juillet 2007.

Le Conseil communal a déjà annoncé à plusieurs reprises les exigences du SeCA au sujet du facteur de dimensionnement déterminé par le Plan directeur cantonal en matière d'aménagement. Les contraintes de ces directives nous pénalisent et nous obligent à sortir de nos zones à bâtir env. 50'000 m<sup>2</sup> de terrain afin de respecter les obligations légales.

Cette situation déplorable et déraisonnable a été rapportée à maintes reprises auprès du Conseil d'Etat. En effet, tout un réseau de canalisations avait été évalué et mis en place en fonction du dimensionnement des zones. Sa réponse est tout au plus évasive quand il doit prendre position sur des points où il n'y a pas possibilité de se référer sur des éléments légaux en vigueur. Nous n'abandonnons toutefois pas de rappeler à l'Etat qu'il a sa part de responsabilité.

La question a été posée à l'Association des communes fribourgeoises qui a pour but de défendre les intérêts des communes. Les réponses données nous informent que nous sommes la première commune dans une telle situation. D'habitude, le fait d'envisager ce problème retient les communes à poursuivre.

En principe, ce déclassement est considéré comme un cas d'expropriation matérielle qui entraîne une indemnisation des propriétaires concernant les taxes versées antérieurement pour les raccordements aux services d'évacuation des eaux.

Les montants à rembourser ont été calculés tout en tenant compte :

- de la surface des terrains à déclasser ;
- de la taxe définie au m<sup>2</sup> ;
- du montant payé par les propriétaires.

Le crédit complémentaire à la révision du PAL, à voter pour ces remboursements, s'élève à Fr. 60'000.00 et le financement est assuré par les liquidités communales.

### **Rapport de la Commission financière**

M. Pierre Boivin, Président de la Commission financière, énonce que l'investissement de Fr. 60'000.00 (crédit complémentaire à la révision du PAL) permettant d'indemniser les propriétaires de terrains déclassés de la zone à bâtir est préavisé favorablement à l'unanimité de la Commission financière.

Le montant de Fr. 60'000.00 sera financé par les liquidités communales.

### **Vote :**

L'assemblée n'émettant aucune question, elle accepte à l'unanimité cet investissement.

## **4. Divers**

**M. Christian Chassot** souhaiterait que soit revue la taxe perçue pour des personnes n'ayant jamais habité la commune et étant enterrée dans un des cimetières de Villorsonnens. En effet, ayant été confronté à ce problème tout récemment, M. Chassot trouve que le montant de Fr. 2'000.00 demandé est trop élevé.

M. Wicky reconnaît que c'est la première fois que le Conseil communal est face à une telle situation. Nous avons pris note de la remarque qui sera discutée. Mais une différence de taxe entre les personnes vivant ou n'ayant jamais vécu dans la commune sera maintenue.

**M. Michel Monneron** constate qu'il y a de nombreuses nouvelles habitations à Villarsiviriaux et il se demande s'il ne faudrait pas penser à agrandir la pompe du réservoir.

M. Denis Repond lui répond qu'il faudra peut-être étudier cette question un jour et M. Jean-Pierre Berset informe que le réservoir peut contenir une réserve de 500 l. dans la cloche. Un problème est survenu la veille ; en effet c'est la 2<sup>ème</sup> fois en peu de temps que le réservoir s'est trouvé vide et il pense que cela est dû aux remplissages de piscines.

M. Wicky avise que le Conseil communal se soucie de ce point. Actuellement, une étude pour la recherche de sources est en cours. Il faut toutefois reconnaître qu'il n'est pas possible de prouver que cela est dû aux remplissages des piscines. Mais il est vrai que les piscines de 20'000 l. env. posent problème et à l'avenir il faudra peut-être envisager d'être plus restrictif.

**M. Georges Defferrard** fait remarquer qu'actuellement le Conseil communal a la chance de pouvoir financer divers travaux par les liquidités communales. Il demande de veiller à ce qu'une éventuelle baisse d'impôt ne vienne pas défavoriser la situation car il faudrait que le Conseil communal puisse continuer à agir confortablement.

Il a constaté également que les travaux ont été entrepris sur le toit de la halle et malgré cela, les écoulements continuent.

M. Wicky informe :

- qu'au point de vue de la baisse d'impôt, la question sera analysée pour l'assemblée de cet automne. Les demandes faites lors de la précédente assemblée et celle de ce soir seront prises en considération.
- qu'au point de vue de la toiture de la halle, une rencontre est prochainement prévue avec M. Hug, de Toiture Concept. A l'heure actuelle, les travaux ne sont pas tout à fait terminés mais le Conseil communal maintient toute sa vigilance.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie tous les citoyens pour leur participation à cette assemblée et invite chacun au partage du verre de l'amitié.

La secrétaire  
J. Morel

Le syndic  
F. Wicky